

# Règlement concours Ticket d'or :

## Conditions de participation

Le gagnant doit être âgé de minimum 18 ans et doit résider en France métropolitaine ou en Suisse.

Le ou la client·e qui achète le hors-série et découvre son ticket d'or à l'intérieur gagne un abonnement à vie à la Revue Salamandre avec hors-série S+ (6 numéros par an de la Revue Salamandre + 1 hors-série S+ par an) tel que présenté dans notre boutique en ligne [boutique.salamandre.org](http://boutique.salamandre.org) en date du 1.06.22.

Le ou la gagnant·e disposera d'un délai jusqu'au 31 décembre 2022 pour renvoyer son coupon gagnant.

Pour installer cet abonnement le gagnant envoie ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays), sa date de naissance par mail à [info@salamandre.net](mailto:info@salamandre.net) accompagnées d'une photo du ticket. Il/elle peut aussi compléter directement le coupon et le renvoyer par la poste (nous vous conseillons de prendre le ticket en photo avant de l'envoyer en cas de perte par les services postaux) à l'adresse suivante :

Les Editions de la Salamandre  
Rue du Musée 4  
2000 Neuchâtel  
Suisse

Sont exclus de toute participation à ce jeu-concours les membres de la Salamandre.

Cet abonnement n'est ni transmissible, ni remboursable, ni modifiable en un autre abonnement. Seule l'adresse de livraison peut être modifiée en cas de déménagement mais en aucun cas le nom et prénom de l'abonné.

Le gagnant pourra à tout moment résilier son abonnement sur simple demande auprès du service client [info@salamandre.net](mailto:info@salamandre.net).

Si la formule d'abonnement devait être amenée à disparaître, l'abonnement sera remplacé par la formule d'abonnement la plus proche de la Revue Salamandre.

Si la Revue Salamandre n'existe plus ou que la Salamandre est en cessation d'activité, l'abonnement sera stoppé et aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tout renseignement contacter notre service client : [info@salamandre.net](mailto:info@salamandre.net)

### **Envoi du lot:**

La Salamandre se chargera de l'envoi de l'abonnement en France ou en Suisse. Elle ne serait être tenue responsable en cas d'égarement du colis ou de l'email par les services postaux ou le fournisseur d'accès internet. Ce concours n'est ni organisé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook, Instagram et YouTube, et ces entités ne seraient être tenues responsables en cas de problème.

### **Droit applicable et for juridique :**

Le droit suisse est exclusivement applicable. Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige résultant de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de ce règlement. Si cette conciliation échoue, le for juridique exclusif est à Neuchâtel, sous réserve du recours au Tribunal Fédéral.